



Ecole du Sacré Cœur

Ecole Saint-André

Ecole Alix le Clerc

Collège Notre Dame

Le 15 juillet 2026,

Madame, Monsieur,

CIRCULAIRE DE RENTREE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

L'année scolaire qui s'est terminée en ce début de mois de juillet laisse place à des vacances estivales que nous espérons reposantes pour chacun.,

La rentrée de septembre 2026 marquera un anniversaire important pour notre Institution puisque nous fêterons les 10 ans de la création du groupe scolaire Notre Dame d'Espérance. 10 ans déjà que les trois écoles et le collège cheminent ensemble pour œuvrer chaque jour à faire grandir les enfants que vous nous confiez.

Au-delà de l'acquisition des connaissances, notre ambition est d'accompagner chaque élève dans son épanouissement humain, spirituel et personnel, afin qu'il grandisse en confiance, en responsabilité et dans le respect des autres. Nous avons également à cœur de l'aider à construire progressivement un projet de vie personnel porteur de sens, en développant ses talents et en cultivant l'espérance.

Que chacun trouve au sein de notre établissement les conditions nécessaires pour s'épanouir, persévérer dans ses études et révéler le meilleur de lui-même. Nous souhaitons à tous nos élèves une excellente année scolaire, placée sous le signe de la réussite, de la joie d'apprendre et de la confiance en l'avenir.

Xavier GRANDJEAN
Chef d'établissement coordinateur
Directeur du collège Notre Dame

- TEMPS DE CELEBRATION POUR LE LANCEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE, Vendredi 16 octobre A 17H30, SALLE ALIX LE CLERC.
- MESSE DE RENTREE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE ST ETIENNE, VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 A 18H30, CATHEDRALE SAINT CHARLES.

À CONSERVER PAR LES FAMILLES DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

Direction du collège	Xavier GRANDJEAN	04 77 93 54 20	direction@nde42.fr
Direction école Saint André	NaoëlleTADJINE	04 77 32 62 83	ecole.saintandre@nde42.fr
Direction école Alix le Clerc	François DUGARET	04 77 93 54 20	ecole.alixleclerc@nde42.fr
Direction école du Sacré Cœur	François DUGARET	04 77 74 04 80	ecole.sacrecoeur@nde42.fr
Secrétariat	Angélique THIZY	04 77 93 54 20	secretariat@nde42.fr
Comptabilité	Chrystele GUARNERI	04 77 93 54 20	comptabilite@nde42.fr
Intendance	Amar MOUHLI	04 77 93 54 20	intendance@nde42.fr
Coordinatrice Pastorale	Chantal GIRAUDON	04 77 93 72 66	pastorale@nde42.fr
Responsable vie scolaire	Loïc CHATAGNERET	04 77 93 54 20	rvs@nde42.fr
Bureau de la Vie Scolaire	Absences/retards du collège	2	viescolaire@nde42.fr
CDI	Fernando LOPEZ-ROA	04 77 93 54 20	cdi@nde42.fr

CALENDRIER SCOLAIRE 2026/2027 (zone A)

Vacances de Toussaint : du vendredi 16 octobre 2026 après la classe au lundi 02 novembre 2026 au matin
Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre 2026 après la classe au Lundi 04 janvier 2027 au matin
Vacances d'hiver : du vendredi 12 février 2027 après la classe au lundi 01 mars 2027 au matin
Vacances de printemps : du vendredi 09 avril 2027 après la classe au lundi 26 avril 2027 au matin
Vacances d'été : Jeudi 01 juillet 2027 après la classe (Vendredi 02 juillet, journée pédagogique réservée uniquement aux professeurs et personnels de l'Institution)

Mercredi 11 novembre 2026

Lundi 29 mars 2027 : Jours Fériés.

Pont de l'Ascension, pas de cours jeudi 06/05/27 et vendredi 07/05/27.

Lundi de Pentecôte 17 mai 2027 : jour férié pour les élèves.

COLLEGE NOTRE DAME

MANUELS SCOLAIRES ET COLIS DE FOURNITURES

- Le colis obligatoire, fourni par l'établissement, devra être récupéré par vos soins le lundi 31 août :
de 8h30 à 12h30 pour les élèves de 6° et 5°
de 13h30 à 18h pour les élèves de 4° et 3°.

Nous vous demandons d'en régler le coût sur le site « Ecole directe » dans le porte-monnaie « colis » dédié à votre enfant à partir du mercredi 15 juillet et au plus tard le mercredi 26 août 2026. Si vous ne pouvez pas régler le montant sur Ecole directe, vous devrez prévoir un chèque du montant correspondant (à l'ordre de l'OGEC) à remettre aux personnes responsables de la distribution. Tout colis non réglé ne sera pas remis. En cas de colis incomplet, merci de contacter l'intendant (poste 4 ou mail).

N.B : les codes d'accès restent inchangés pour les familles.

- Les manuels scolaires de votre enfant (un chèque de caution de 65 € est à prévoir) lui seront remis le mardi 01 septembre matin, pour les élèves de 6°, et le mercredi 02 septembre pour les élèves de 5°, 4° et 3°.

N.B. Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement par l'établissement et doivent être **couverts** au plus tard le Lundi 07 septembre 2026.

Les familles sont invitées à constater leur état et à veiller à ce que les enfants en prennent soin. Des pénalités seront appliquées en fin d'année si des livres ont été anormalement abîmés (encaissement du chèque de caution).

RENTREE SCOLAIRE DES COLLEGIENS

(Entrée par le portail de la rue Révollier pour les élèves de 5°, 4° et 3°)

Les élèves apporteront la trousse et un cahier de brouillon.

Entrée par le portail Révollier dès 8h30, puis rassemblement et mise en rangs dans la cour du collège.

Rentrée des élèves de 6^{ème} Mardi 01 septembre de 9h00 à 16h30 (Dans le cadre du RGPD, merci d'avance aux parents de ne pas prendre de photo, ni faire de vidéo à l'intérieur de l'établissement.).

A leur arrivée, les élèves seront pris en charge par leur professeur principal. Toute l'équipe pédagogique et éducative se mobilise ce jour-là pour accueillir nos nouveaux « jeunes collégiens » lors d'une journée spécifique dans le processus « d'intégration ». **Le repas est obligatoire et offert par l'établissement.** En cas d'allergies alimentaires (justifiées par un PAI ou un mail envoyé en amont au chef d'établissement), merci de fournir un panier repas à votre enfant. En cas d'absence de votre enfant, merci d'appeler l'Accueil.

Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le jeudi 03 septembre matin.

Les parents des élèves de 6^{ème} seront accueillis par Monsieur GRANDJEAN, Chef d'Etablissement, à l'issue de l'appel. Cette rencontre d'une durée d'environ une heure permettra aux parents d'avoir des informations sur l'emploi du temps des classes de 6^{ème}, le travail personnel des élèves, les modalités d'évaluation et de soutien, le calendrier de l'année, le carnet de correspondance, les fonctions du parent correspondant... Vous pourrez, à l'issue de cette réunion, récupérer le colis de fournitures de votre enfant.

Précisions concernant le règlement intérieur des collégiens.

Dès le jour de la rentrée, nous souhaitons que les collégiens aient une tenue de ville conforme au règlement et appropriée à la vie sur le lieu de travail.

Rentrée des élèves de 5^{ème} le mercredi 02 septembre de 08h00 à 10h00. (Entrée rue MONTAIGNE)

Rentrée des élèves de 4^{ème} le mercredi 02 septembre de 09h00 à 11h00. (Entrée rue MONTAIGNE)

Rentrée des élèves de 3^{ème} le mercredi 02 septembre de 10h00 à 12h00. (Entrée rue MONTAIGNE)

Les classes seront affichées sur les fenêtres de la salle Sœur Marie Patrick (ancienne salle Pastorale).

Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux. Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le jeudi 03 septembre. Pas de cours pour les élèves de sixième le mercredi 02 septembre.

PREMIER TRIMESTRE : Du Lundi 01 septembre 2026 au Lundi 30 novembre 2026.

SECOND TRIMESTRE : Du mardi 01 décembre 2026 au samedi 13 mars 2027.

TROISIEME TRIMESTRE : Du lundi 15 mars 2027 au samedi 15 juin 2027.

CONSEILS DE CLASSES

1^{er} trimestre : Du Lundi 01 au Vendredi 11 décembre 2026. Le bilan du trimestre sera fait, en amont, lors de la rencontre parents/professeurs.

2^{ème} trimestre : Entre le Lundi 15 mars et le Vendredi 26 mars 2027. Le bilan du trimestre sera fait lors de la rencontre parents/professeurs principaux qui suivra.

3^{ème} trimestre : en fonction du calendrier académique.

Les élèves seront « libérés » à 15H20, ou les emplois du temps modifiés, en fonction des conseils de classes.

Le bulletin est envoyé à chaque trimestre via Ecole Directe et un exemplaire papier est inséré dans le dossier de chaque élève.

ELEVES DELEGUES

Les élections des élèves délégués de classe auront lieu entre le lundi 05 octobre et le vendredi 09 octobre 2026.

STAGES DES ELEVES DE 3^{ème}

Les élèves de 3^{ème} effectueront leur période de découverte professionnelle **du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2026**. Ils doivent **dès maintenant** (cet été) commencer à rechercher le stage qui conviendrait le mieux dans leur réflexion concernant l'orientation (parcours avenir).

EPREUVES COMMUNES (toutes les matières sauf EPS), DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) ET BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)

Niveau 4° :

Epreuves communes du jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2027.

Epreuves communes du lundi 05 avril et mardi 06 avril 2027.

Niveau 3° :

Epreuves communes du jeudi 05 et vendredi 06 novembre 2026.

Brevet Blanc 2^o trimestre du lundi 01 et mardi 02 février 2027.

Brevet Blanc 3^o trimestre du jeudi 29 et mardi 30 avril 2027.

B.I.A. : Réunion d'information aux familles concernées par la promotion 2027 le Mardi 08 septembre 2026 à 17h30 Salle Alix Le Clerc.

CALENDRIER DES REUNIONS ET RENCONTRES

(Voir entrées et sorties dans la rubrique « informations pratiques »)

NIVEAU SIXIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le lundi 07 septembre 2026 à 17h30**
Présentation de l'équipe pédagogique, des objectifs, des programmes et des méthodes du collège.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le jeudi 19 novembre 2026.** Cette rencontre permettra de faire un bilan du premier trimestre quelques jours avant les conseils de classes
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le Mardi 30 mars 2027 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU CINQUIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le jeudi 10 septembre 2026 à 17h30**
Présentation, par l'équipe pédagogique, des objectifs de l'année, des programmes, des méthodes de travail des attendus de ce début de cycle 4 au collège.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le lundi 09 novembre 2026.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le mardi 30 mars 2027 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU QUATRIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le mardi 14 septembre 2026 à 17h30**
Présentation par l'équipe pédagogique, des objectifs, des programmes et des méthodes de travail.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le lundi 16 novembre 2026.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le mardi 30 mars 2027 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU TROISIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le jeudi 17 septembre 2025 à 17h30**
Présentation par l'équipe pédagogique des objectifs et finalités de cette fin de cycle 4.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le jeudi 12 novembre 2026.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Réunion d'information sur le DNB et la procédure d'orientation : Mardi 11 Janvier 2026 à 17h.**
Puis, à 17h45, présentation des filières d'orientation vers les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Réunion au cours de laquelle vous pourrez rencontrer sur rendez-vous (Ecole Directe) la plupart des chefs d'établissement du bassin stéphanois qui répondront à vos questions concernant leurs formations et leurs débouchés.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le mardi 30 mars 2026 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

Les inscriptions aux rencontres individuelles Parents/Professeurs se feront via Ecole Directe. Les plannings seront ouverts de 15h30 à 20h maximum pour tous les enseignants (fin des cours pour tous les élèves à 15h20)

Pour tous les niveaux, propositions de réunions spécifiques aux élèves à Haut Potentiel et à leurs parents (une par trimestre)

« Groupes de paroles » conduits par Madame Mérieux, psychologue partenaire de l'établissement. Le calendrier des réunions sera donné en début d'année scolaire.

Rappel de la procédure des entrées et sorties sur le site de Bel Air, en lien avec le renforcement de la sécurité et le plan « vigipirate ».

Madame, Monsieur,

Afin de répondre encore davantage aux exigences sécuritaires liées à la gestion des entrées et sorties des adultes ne travaillant pas sur le site de Bel Air et pour satisfaire à celles du plan Vigipirate, les mesures entrées en vigueur à dater du 01 septembre 2021 seront reconduites sur l'année scolaire 2026-2027.

Tout parent ou personne extérieure souhaitant entrer au sein de l'établissement, quel qu'en soit le motif (rendez-vous, intervention, nécessité de récupérer son enfant en dehors des heures de sorties habituelles, etc.), devra suivre le **protocole suivant** :

- Toute entrée ou sortie se fera **uniquement** au 01 rue Théophile Roussel via l'interphone et l'onglet « administration ».
- **Dès son entrée** dans l'enceinte de l'établissement, chaque parent ou adulte extérieur a l'obligation de se présenter à **l'Accueil** de l'établissement ou, à défaut, au secrétariat (interphone sous le porche) pour signer le registre des présences et expliquer la raison de sa venue afin d'être annoncé et aiguillé vers le service souhaité.
- Si la présence de l'adulte concerne la récupération ou le retour d'un enfant (**maternelle et primaire**) en raison d'un rendez-vous extérieur, le personnel de l'Accueil se chargera du transfert.
- **Pour sortir**, chaque parent ou adulte extérieur a l'obligation de se présenter à **l'Accueil** ou, à défaut, au secrétariat pour signer à nouveau le registre, cette fois-ci de sortie, et se faire ouvrir le portillon rue Théophile Roussel.
- Entre **12h30 et 13h30**, seuls les personnels ayant un **badge** auront accès aux portillons extérieurs et aux bâtiments. Il est donc totalement interdit de laisser entrer ou sortir quelqu'un qui n'aurait pas respecté la procédure ci-dessus.

Merci d'avance de votre compréhension et de veiller au strict respect de cette procédure.

Sincères salutations,

Xavier Grandjean
François Dugaret

Les Différents Parcours en Sixième 2026-2027

Un parcours est un ensemble d'activités menées tout au long de la scolarité. Les quatre parcours : le parcours Citoyen, le parcours Avenir, le parcours d'Education artistique et culturelle et le parcours EARS apportent connaissances et compétences à l'élève. Il apprend, pratique, s'investit et s'engage. Toutes les disciplines participent aux différents parcours. En ce sens, plusieurs projets sont prévus durant cette année scolaire :

1, Collège au Cinéma.

Ce dispositif national a pour but de donner aux élèves les bases d'une culture cinématographique. Ainsi, les élèves de 6^{ème} se rendront trois fois dans l'année au cinéma le Méliès Jean- Jaurès afin de découvrir une œuvre cinématographique qui sera ensuite travaillée en classe dans le cadre du cours de Français.

A titre indicatif : 12€/ élève.

2, EPI « A la rencontre des Ségusiaves ».

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires mêlent plusieurs disciplines autour d'un thème, de manière à permettre aux élèves de « *comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant* ».

Budget prévisionnel : environ 20€/ élève (visites et ateliers)

3, Culture religieuse.

Tous les quinze jours, dans leur emploi du temps, les élèves découvrent et échangent autour de grands traits culturels des trois religions monothéistes, Christianisme, Islam, Judaïsme. Ces échanges, qui s'articulent aussi autour de visites et d'intervenants extérieurs, permettent aux élèves d'entrer dans la connaissance de soi mais surtout de l'autre.

A titre indicatif : gratuit

4, Liaison écoles-collège.

Une demi-journée en juin ou début juillet dans le parc du Collège : un thème est défini en début d'année par les enseignants du cycle 3. Des correspondances et des travaux entre les classes auront lieu tout au long de l'année.

A titre indicatif : gratuit.

5, « American village ».

Un séjour d'une semaine, en immersion linguistique et culturelle, dans un centre de loisirs avec des animateurs anglophones ou bilingues.

A titre indicatif : 350 euros (pension complète).

UN BUDGET SORTIES ET ACTIVITES SCOLAIRES EST, PAR CONSEQUENT, A PREVOIR

INFORMATIONS PRATIQUES

► HORAIRES DU COLLEGE

Matin	Après-midi (sauf mercredi)
8 h 00 – 8 h 55	13 h 30 – 14 h 25
8 h 55 – 9 h 50	14 h 25 – 15 h 20
10 h 05 – 11 h 00	15 h 35 – 16 h 30 ou 17 h 25
11 h 00 – 11 h 55	16 h 30 – 17 h 25 (étude surveillée facultative et payante)

Accueil le matin : Entrée par la rue Montaigne de 7h40 à 7h55 puis de 8h40 à 8h50.

Afin que les élèves puissent être en rang dès la sonnerie de 7h57 ou celle de 8h55, ils doivent rentrer quelques minutes avant.

Début des cours : 8 h 00 - Fin des cours : 11 h 55

Accueil l'après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : Début des cours à 13h30, entrée rue Jean-François Révollier de 13h15 à 13h25 (fermeture des portails).

- Si les cours se terminent à 15h20, sortie rue Montaigne.

- Si les cours se terminent à 16h30, sortie rue Jean-François Révollier.

En cas de **retards**, l'accès à l'établissement se fera par le **portail rue Théophile Roussel**.

L'étude surveillée de 16h30 à 17h25 maximum (sortie rue Montaigne) fonctionne à partir du **Jeudi 03 septembre 2026**.

► SITE « ECOLE DIRECTE » : www.ecoledirecte.com

Ce site offre diverses fonctionnalités, en particulier les 7 rubriques suivantes :

- Notes obtenues pour les différentes disciplines avec coefficients
- Bulletins trimestriels (après le conseil de classe) à télécharger chaque trimestre.
- Vie scolaire : vérification des absences, retards, et sanctions
- Paiement sécurisé pour les colis de fournitures, les repas occasionnels, les sorties et voyages, ...
- Échanges par mails entre parents et professeurs, sous réserve du respect de la vie privée, des personnes, de leur travail et du droit à la déconnexion (voir charte de bonne communication).
- Inscriptions aux réunions parents / professeurs.
- Dossier de réinscription pour l'année suivante (à partir de fin janvier 2026)

Depuis la fin d'année 2019-2020, les élèves ont désormais une session Ecole Directe personnelle, avec l'accès au cahier de texte numérique et à ENT qui leur est réservé

Attention à ne pas mélanger vos codes d'accès car les fonctionnalités et modes de consultation ne sont pas identiques. Pour les nouvelles familles, les codes parentaux ont été envoyés par SMS alors que les codes « élèves » seront donnés à la rentrée. Les codes parentaux ne doivent pas être donnés aux enfants.

► CASIERS

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves qui le souhaitent, contre une participation financière de **18 €** pour l'année. Une priorité est donnée aux élèves demi-pensionnaires. La réservation des casiers se fera via un lien GoogleForms, qui sera envoyé fin août. En cas de location, les élèves concernés apporteront leur propre cadenas. Cette somme de 18 euros sera ajoutée à la facture annuelle.

► **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur de l'établissement sera distribué et expliqué aux élèves le jour de la rentrée. **Il sera lu en classe puis validé par signature dans le carnet, par l'élève et ses parents. Il sera conservé toute l'année**

Les parents veilleront à ce que les attentes suivantes soient respectées, en particulier :

- Une attitude respectueuse envers toute personne, adultes ou camarades
- Une tenue vestimentaire de ville, classique et discrète, adaptée aux exigences de la vie scolaire et du milieu professionnel.
- Une coupe de cheveux classique, adaptée, comme pour la tenue vestimentaire, à la vie scolaire et au milieu professionnel.
- L'assiduité et la ponctualité en cours.

► **CARNET DE CORRESPONDANCE**

L'élève doit toujours l'avoir avec lui et le conserver en bon état. Il le présentera au personnel éducatif, s'occupant des entrées et sorties, et à ses parents chaque soir, **qui le signeront** pour toute information ou remarque signalée.

► **TELEPHONE PORTABLE**

Comme le veut la loi, le téléphone portable, ainsi que tout objet connectable, est interdit pour les élèves dans l'établissement. Tout élève contrevenant à cette règle verra son téléphone portable, ou l'objet connectable, confisqué. Seuls les parents pourront venir le récupérer après avoir pris rendez-vous avec le Responsable de la Vie Scolaire ou, en son absence, avec le chef d'établissement (appeler le secrétariat). Dans le cas de vol(s) ou de dégradation(s), l'établissement déclinera toute responsabilité.

► **EMPLOI DU TEMPS DE LA CLASSE**

Il sera communiqué et commenté aux élèves du collège le mardi 01 septembre 2026 pour les 6° et le mercredi 02 septembre 2026 pour les 5°, 4° et 3°. Des modifications seront apportées tout au long de l'année scolaire via Ecole Directe ou le carnet de correspondance.

► **CERTIFICATS DE SCOLARITE**

Ils seront envoyés aux familles via Ecole Directe à partir du lundi 07 septembre 2026.

► **BOURSES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES**

L'Etat peut attribuer des bourses aux élèves du collège, sous réserve de remplir les conditions de ressources. Les demandes doivent être renouvelées chaque année.

Une circulaire vous parviendra courant septembre (**bourses nationales**) pour vous informer de la date de distribution du dossier par les professeurs principaux, avant de le remettre en main propre à la secrétaire, Mme THIZY. Concernant les **bourses départementales**, elles sont, à l'heure actuelle, supprimées.

► **INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES / AUX ETUDES SURVEILLEES**

Un bulletin d'inscription ou un lien Google Forms vous parviendra dès la rentrée afin d'inscrire vos enfants. Cette inscription vaut ensuite pour l'année entière sauf cas exceptionnel nécessitant l'autorisation de la Direction.

► **STATIONNEMENT DES VEHICULES**

A l'attention des parents amenant leur enfant au collège en voiture : **il est strictement interdit de s'arrêter devant les portails d'entrée de l'établissement, sur les passages piétons et aux abords immédiats**. Aux horaires d'entrée et de sortie du collège, les risques d'accidents sont importants. Nous demandons aux parents de stationner à quelques dizaines de mètres, dans les rues adjacentes.

► **Pour toutes les réunions de fin de journées ou de soirées, les entrées et sorties de l'établissement se feront UNIQUEMENT par le portail situé au 1 rue Théophile Roussel.**

VIE PASTORALE DE L'INSTITUTION

La pastorale est la mise en œuvre de la Bonne Nouvelle, dans laquelle s'enracine le projet éducatif de l'Etablissement. Cette Bonne Nouvelle est vécue, annoncée, célébrée : dans le respect des convictions de chacun, il s'agit avant tout d'un climat, d'attitudes, d'une manière de vivre l'éducation et l'enseignement, dans un esprit évangélique de liberté et de charité.

La pastorale s'enracine dans l'esprit de la Congrégation Notre-Dame : il s'agit de faire grandir la personne dans toutes ses dimensions. La pastorale est transversale, irrigue l'ensemble des projets de l'Etablissement.

- Ouverture à tous, respect de la liberté religieuse et de conscience des élèves et des familles.
- Mission qui consiste à servir l'Homme et à ouvrir un chemin de croissance en humanité.

L'ANIMATION PASTORALE : PROPOSITIONS A L'ECOLE ET AU COLLEGE

Projets au fil de l'année, actions de solidarité : Ancrage : Poursuite de la découverte du message du Pape François, **Laudato Si et Fratelli Tutti**, qui s'adresse à tous, chrétiens ou non, croyants ou non. Ce message nous invite à **prendre conscience de la beauté du monde, des hommes, de la nature, pour nous inviter à protéger notre Terre. C'est aussi une invitation à « prendre soin de la relation », vivre avec bienveillance envers soi et les autres.** Plus particulièrement cette année, implication dans la thématique du Jubilé de l'Eglise 2025, être des « pèlerins d'espérance », dont l'aboutissement sera l'invitation à vivre un moment fraternel lors de la journée du dimanche 12 octobre 2026 au parc des expositions de Saint Etienne.

Célébrations proposées aux temps forts de l'année scolaire.

Catéchèse et culture religieuse :

Catéchèse : Pour ceux qui souhaitent découvrir, approfondir leur foi chrétienne, et entrer librement dans une proposition de cheminement, pour se donner des bases de connaissances religieuses, éduquer à la vie chrétienne, pour faire l'expérience de la Parole de Dieu, vivre la rencontre avec le Christ.

Culture religieuse : Pour tous ceux qui le souhaitent, pour mieux connaître les racines de notre société et de notre civilisation, les différentes religions, mieux comprendre le monde d'aujourd'hui, se donner des éléments de connaissance nécessaires pour nourrir la quête de sens de la vie, vivre ensemble.

A L'ECOLE

Maternelle et CP :

Eveil à la foi, 1 séance d'1 h 00 tous les 15 jours.

Pour ceux qui souhaitent un enracinement dans la foi chrétienne, aider l'enfant à se construire peu à peu face à la question du sens de la Vie, aider les parents à répondre aux interrogations des tout-petits.

Du CE1 au CM2 :

Catéchèse : 1 séance d'1 h 00 tous les 15 jours.

Culture religieuse : 8 séances d'1 h 00 à 1 h 30 dans l'année

AU COLLEGE

Pour tous : accueil proposé aux récréations, dans la salle de vie pastorale, lieu d'écoute, d'échange, temps d'intériorité pour ceux qui le souhaitent.

Au niveau 6^{ème}, pour tous, dans l'emploi du temps, séances d'1 h 00, tous les quinze jours, de culture religieuse.

Au niveau 5^{ème} : pour ceux qui le souhaitent, dans l'emploi du temps, séances d'1 h 00, tous les quinze jours, choix libre entre catéchèse et culture religieuse.

Aux niveaux 4^{ème} et 3^{ème} : Pour ceux qui le souhaitent, ateliers-débats d'1 h 00, tous les quinze jours, du temps de midi ou de 8 h 00 à 9 h 00, autour de questions humaines et spirituelles.

INFORMATIONS RESTAURATION 2026 – 2027 ECOLES ET COLLEGE

Nicolas SIGAUD sera toujours le chef de cuisine et la société ALTERREnative, dans un souci de qualité et d'équilibre alimentaire, proposera à tous les élèves des écoles et du collège un menu à **5** composantes (entrée, plat, garniture, laitage, dessert), conformément au système mis en place l'an passé mais avec une majorité de produits locaux.

Deux possibilités

1. Abonnement 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

L'élève déjeune les jours choisis par la famille (lundi, mardi, jeudi, vendredi):

Tarif forfaitaire annuel

Maternelle, primaire	Collège
Inscription pour 1 jour : 222 €	235 €
Inscription pour 2 jours : 428 €	448 €
Inscription pour 3 jours : 595 €	646 €
Inscription pour 4 jours : 750 €	830 €

Règlement :

Les abonnements à la demi-pension, aux études et à la garderie seront comptabilisés sur la facture annuelle.

Aucun changement de régime de restauration n'est possible en cours d'année scolaire.

ECOLES

Pour souscrire un abonnement restauration, une circulaire vous sera remise le jour de la rentrée.

COLLEGE

L'abonnement restauration se fera via « Ecole Directe ». La procédure sera envoyée par la messagerie Ecole Directe aux familles à partir du jeudi 28 août 2025. Les inscriptions seront clôturées le mercredi 04 septembre au soir. Des modifications pourront être apportées, ensuite, fin septembre, en fonction des inscriptions aux ateliers et clubs sur le temps méridien.

2. Repas occasionnels

L'élève déjeune les jours choisis ponctuellement par la famille.

La famille achète sur le site « Ecole directe » des repas au tarif de 6,40 € pour les élèves de maternelle et de primaire, et au tarif de 6,80 € pour les collégiens.

Les réservations de repas occasionnels doivent se faire sur le site « Ecole directe » au plus tard la veille jusqu'à 23 h 00.

Tout repas non prévu et déclaré le jour même, avant 9h, sera accepté mais facturé au prix de 7,80 €.

Tout repas commandé mais non consommé sera également facturé.

En cas de vaisselle cassée, une pénalité financière sera appliquée.

Ces modalités doivent être scrupuleusement respectées, faute de quoi l'enfant ne pourra être accueilli à la restauration.

PAIEMENT ET RESERVATION DE LA RESTAURATION 2026 - 2027

Cas n°1 Votre enfant est abonné pour le lundi et/ou le mardi et/ou le jeudi et/ou le vendredi

L'inscription sera faite automatiquement après avoir rempli le formulaire « abonnement » via Ecole directe (**protocole envoyé fin Aout**). Le règlement se fait avec la facture annuelle.

Pour manger un autre jour (en dehors de l'abonnement), vous devez réserver au plus tard **la veille avant 23h**.

Voir ci-dessous Cas n° 2.

Cas n° 2 Votre enfant mange occasionnellement à la cantine

Deux choses à faire :

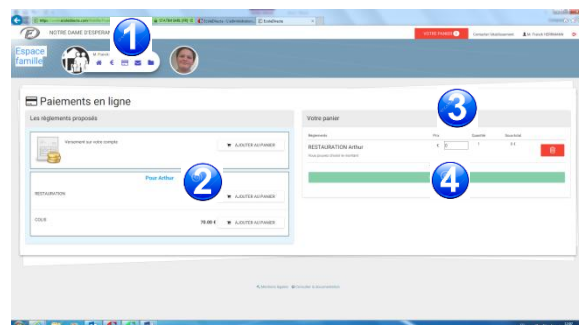
1- Alimenter son compte (il y a un compte par enfant) sur le site web

www.ecoledirecte.com : Session Famille.

C'est-à-dire mettre de l'argent sur son compte par carte bancaire. **Le site est sécurisé.**

Les anciens élèves conservent leur code d'accès. Un identifiant et un mot de passe seront remis aux nouveaux élèves, le jour du retrait des colis.

- 1 Cliquez sur l'icône « carte bleue ».
- 2 Cliquez sur le panier restauration de votre enfant.
- 3 Saisissez le montant en euros correspondant au nombre de repas souhaité. Utilisez le « . » et non la « , » pour la séparation des décimales.
- 4 Cliquez sur la barre verte « payer ».



Pour des cas très exceptionnels, il sera possible de déposer chèque ou espèces au secrétariat. La comptabilité alimentera alors le compte de votre enfant sur le site web.

2- Réserver ou annuler les repas à l'avance sur le planning

Vous pouvez réserver pour plusieurs mois à l'avance et avez jusqu'à la veille 23h pour réserver/modifier un repas pour le lendemain.

- 1 Cliquez sur le nom de votre enfant,
- 2 Cliquez sur réservation.
- 3 Cochez les jours où votre enfant va manger à la cantine.

*En cas d'oubli de réservation, prévenir l'enseignant de votre enfant avant 9h du matin. **Ce repas vous sera facturé 7,80 €.***

Nous comptons sur vous pour la bonne mise en application de ce fonctionnement et restons à votre écoute pour toutes vos questions.

